

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLAAS**

- Date de convocation du Conseil Municipal :	4 décembre 2019
<b>- NOMBRE DE MEMBRES</b>	
En exercice	: 27
Présents	: 21
Procurations	: 2
- Nbre de suffrages exprimés :	23

L'an deux mille dix-neuf le DIX du mois de DÉCEMBRE, les Membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents - **21** M. FORTÉ Dino – Maire, Mme LASSEGNORE Pierrette, M. DEMONTE Robert, Mme DOMENGES Huguette, Mme COPIN-CAZALIS Sandrine, M. CONGIU Gérard, Mme VALLECILLO Sophie, M. SÉGOT Joël, Adjoint ; Mme LAPORTE-LIBSON Éliane, M. DAVANTES Jean-Charles, M. ROMÉRO Alain, Mme CONSTANT Marie-France, M. PERCHE Jean, Mme DUMEC Valérie, Mme MICOTS Sandrine, Mme CHARLOPIN Karine, M. COUTO José, Mme MARQUEBIELLE Murielle, M. COSTE Pierre, Mme CATHALO Magali, Mme PALAZOT Sophie.

Absents excusés - **2** : M. GARIMBAY Jean-Claude, M. SAUBADE Nicolas.

Absents - **4** : M. LAZARI Jean-Luc, M. BAUME Philippe, Mme FILHO Marjorie, Mme LANSALOT-MATRAS Amandine.

Pouvoirs - **2**

M. GARIMBAY Jean-Claude a donné procuration à M. FORTÉ Dino  
 M. SAUBADE Nicolas a donné procuration à Mme LAPORTE-LIBSON Eliane

POUR	:	23
CONTRE	:	00
ABSTENTION	:	00

Madame COPIN-CAZALIS Sandrine est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2019-1210-FIN4

**OBJET – FINANCES – Tarif régie – Piscine (hors rafraîchissement)**

Le rapporteur expose qu'il y a lieu de procéder à la révision des tarifs piscine (hors rafraîchissement)

	TARIFS EN €
<b>PISCINE MUNICIPALE</b>	
Adulte (16 ans et plus)	3,70 €
Enfant (6-15 ans)	1,60 €
Moins de 6 ans	GRATUIT
Abonnement Adulte (10 entrées)	30,00 €
Abonnement Enfant (6-15 ans) (10 entrées)	10,00 €
Cours de natation - forfait 5 cours entrées comprises	35,00 €
Cours de natation - séance supplémentaire entrée comprise	8,00 €
<b>PISCINE : CARTE SCOLAIRE</b>	
MAI/JUIN	12,00 €
SEPT/OCT	12,00 €
<b>TARIFS PISCINE CENTRE DE LOISIRS</b>	
Concerne uniquement les centres de loisirs de la Communauté de Communes. Les autres devront s'acquitter du tarif individuel; (Gratuité pour les accompagnateurs dans la limite de 1 pour 6 enfants)	1,40 €
<b>AQUA GYM</b>	
1 séance entrée comprise	8,00 €
Forfait 5 séances entrées comprises	35,00 €

Après avoir entendu le rapporteur dans ses explications complémentaires,  
**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

VU l'avis de la commission des finances du 2 décembre 2019

Article 1. **ADOPTÉ** les tarifs ci-dessus

Article 2. **PRÉCISE** qu'il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 3. Le Maire et le D.G.S. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

FAIT & DÉLIBÉRÉ à MORLAAS, les :  
jour, mois et an que dessus ;  
Ont signé au registre les Membres présents ;  
Affiché et publié au registre ce jour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'état.

FAIT à MORLAAS, le 16 DEC. 2019  
Le Maire,  
**Dino FORTE**

